

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Raffarin, les RTT, les 35 h...

- Social -

Date de mise en ligne : lundi 3 janvier 2005

Démocratie & Socialisme

Il s'agit de faire travailler les salariés plus en gagnant moins !

Aucun salarié de ce pays n'a le choix de son temps de travail, tous ceux qui disent le contraire sont soit des menteurs soit des ignorants : Tout salarié est « subordonné » : c'est son employeur et son employeur seul qui décide de son temps de travail.

Ce qui caractérise un contrat de travail est un lien de « subordination » Seul l'employeur décide de la naissance du contrat, de l'exécution du contrat et de la fin du contrat. C'est lui qui décide de vous embaucher au choix, à temps partiel, à temps plein, (151 h 66) et de vous faire faire ou non des heures supplémentaires...

A temps partiel il doit vous écrire le contrat en vous précisant comment sont réparties les horaires dans la journée, la semaine, le mois

A temps plein, il doit vous écrire les horaires et leur répartition

A temps plein, il peut vous faire faire des heures supplémentaires dans la limite de la durée maxima hebdomadaire du travail qui est de 48 h.

Parfois, il peut avec autorisation préalable , vous faire faire travailler jusqu'à 60 h. Toutes ces heures s'entendent en « temps de travail effectif » ce qui exclut les temps où « vous êtes sous les directives de l'employeur tout « en vaquant à vos occupations personnelles » (astreintes, pause, transports pour l'entreprise, etc...)

Même le réactionnaire Pétain dans une économie de guerre, n'avait pas remis en cause les 40 h, il avait porté la durée maxima du travail à 52 h en déduisant les temps de casse-croûte, de pause et d'habillage du « temps de travail effectif ».

Tout employeur peut faire travailler un salarié jusqu'à 48 h par semaine à concurrence d'un contingent annuel qui était de 91 en 1995 (dans la métallurgie) mais qui est devenu de 130 h, puis de 180 h dans les entreprises de moins de 20 salariés et qui tend à être allongé par Raffarin-Borloo, etc... à 230 heures.

Déjà dans la poissonnerie, le contingent est de 230 h : cela revient à faire travailler un salarié 14 mois en 11 mois, cela nuit à la santé et à l'emploi. Sans augmenter les salaires ! Car le gouvernement ment : avant les heures supp' étaient payées au moins à 25 %, il les ramène à 10 % dans la majorité des cas, ce qui revient à vous faire travailler plus en gagnant moins.

Les heures à partir de 42 h étaient majorées avec 50 % de repos compensateur, il réduit cela. Les heures au-delà de 130 h supp' dans l'année étaient payées 200 % plus 50 % de repos compensateur. Le gouvernement diminue cela en allongeant le contingent. Les heures comptabilisées en « compte épargne temps » et en « rtt », le gouvernement dit qu'elles peuvent être payées au lieu d'être prises : c'est le pire ! Cela évite toute majoration des heures en question...

Encore une fois vous travaillez plus en gagnant moins !

Il ne reste plus que les 35 h sous forme de durée légale figurant sur 22 millions de bulletins de paie, (151 h 66) mais tout est fait pour contourner ces 35 h... les vider de leur substance. Et cela fabrique du chômage, cela nuit à la santé, cela nuit à la répartition des richesses...